



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DL.22.091 - Aide municipale en faveur de la mobilité douce 2023

Arnaud JEAN expose :

La municipalité d'Ingré apporte depuis 2018 son soutien aux modes de transports actifs par le biais d'une aide à la location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE). Mise en place initialement par la délibération 18.062 du 26 juin 2018, suivie de renouvellements les années suivantes, cette aide a permis à 39 Ingréens à ce jour d'expérimenter le déplacement en vélo à assistance électrique en substitution aux véhicules motorisés émetteurs de gaz à effet de serre et de particules fines polluantes.

Le contexte géographique d'Ingré (éloignement de 7 à 10 km environ du centre urbain de la métropole) justifie le recours à l'assistance électrique pour une grande partie des citoyens. En facilitant l'expérimentation de ce mode de transport, la ville d'Ingré permet à ses habitants de tester concrètement tous les avantages qu'il y a à investir par la suite dans un vélo électrique personnel.

Les effets positifs de cette aide engagent donc la municipalité à poursuivre son application en faveur des nouveaux utilisateurs de ce service de location. Il s'agit ainsi de renouveler sur l'année civile 2023 le dispositif municipal de prise en charge de 50% de l'abonnement longue durée VAE pour tous les Ingréens et les agents de la ville d'Ingré (habitant l'une des communes de la métropole pour pouvoir bénéficier de la location) justifiant d'un abonnement VéloTao en cours de validité de location longue durée de Vélo à Assistance Électrique.

Ainsi que le stipulait déjà le règlement adopté par le Conseil Municipal dans le cadre des délibérations de 2018 et suivantes, les personnes ayant bénéficié de cette aide ne pourront y prétendre une seconde fois. La demande de prise en charge sera à déposer auprès des services municipaux au plus tard le 15 janvier 2024.

Les bénéficiaires seront désignés après vérification de leur éligibilité à ce dispositif telle que précisée par le nouveau règlement, cité en annexe.

Après présentation en commission « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 29 novembre 2022, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la reconduction de la participation de la Ville d'Ingré, pour ses administrés, à la location longue durée de VAE Vélo'Tao par le remboursement de 50% du montant restant à la charge de l'abonné, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec chacun des futurs bénéficiaires du dispositif.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **13 DEC. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE INGRE

Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_091
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Aide municipale en faveur de la mobilité douce 2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.5 - Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_091-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_091-DE-1-1_0.xml	text/xml	916
Nom original :		
DL.22.091 - TE - Aide municipale en faveur de la mobilité douce 2023.pdf	application/pdf	317180
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_091-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	317180

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h26min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h26min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h26min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h26min44s	Reçu par le MI le 2022-12-14